

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de janvier à 20h00. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mmes PICHARD, PENON, COUTIER, BALENGHIEN, LANDAT ; MM. GIROU, BARTON, CROUZET, PRIOD, ROYER, WINTERSTEIN.

**Absents excusés** : Mmes KOWALIK, ROIRE (procuration à M. BARTON) ; M. SCOUARNEC (procuration à Mme PICHARD).

**Absente** : Mme BAYSSIERES.

**Secrétaire de séance** : Mme BALENGHIEN Sylvie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H04.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 14/12/22. Vote : UNANIMITÉ.

Arrivée de Claire COUTIER à 20h08.

## **LOCATION SALLE MAIRIE, TARIFS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 74/2022 en date du 21/09/22 portant tarifs communaux 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- FIXE, à compter du 17/01/23, le tarif de location d'une salle à la Mairie, comme suit : 70.00 € par jour ; chauffage : 25.00 € par jour ; caution : 100.00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

## **CHOIX DU NOM DE L'IMPASSE DESSERVANT LE GROUPE SCOLAIRE, LA SALLE MULTI-ACTIVITES ET LA SALLE DE DANSE** Sujet reporté, consultation des élèves de l'école.

## **TERRITOIRE D'ENERGIE DE LOT-ET-GARONNE, ENVELOPPE ANNUELLE ECLAIRAGE PUBLIC ET ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commune de Cancon a transféré la compétence éclairage public et éclairage des installations sportives au syndicat Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE 47) ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir annuellement une enveloppe budgétaire consacrée aux travaux de modernisation ;

CONSIDERANT qu'il est proposé une enveloppe de 2 000.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- FIXE l'enveloppe annuelle, pour l'éclairage public et l'éclairage des installations sportives, à 2 000.00 € H.T. ;
- AUTORISE Mme le Maire à accepter tous les devis dans le cadre des crédits votés afin de faciliter la mise en œuvre des travaux effectués par TE 47 pour le compte de la commune de Cancon ;
- DIT qu'une information sera transmise par Mme le Maire au cours de la séance du Conseil municipal suivante ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Bernard GIROU informe que le projet de passer en LED l'ensemble des lampadaires d'éclairage public de la RN 21 est en cours. Une étude a été demandée au syndicat TE 47 (le projet peut se réaliser en plusieurs tranches), en attente du chiffrage.

Sébastien CROUZET demande s'il est possible d'éteindre totalement l'éclairage public sur la RN 21, dans le bourg de Cancon ?

Bernard GIROU dit qu'il n'existe aucune réglementation, ni obligation particulière, l'éclairage public relevant des pouvoirs de police du Maire. Toutefois, la DIRCO, organisme en charge de la RN 21, alerte les élus sur la sécurité routière, il apparaît judicieux de laisser les passages protégés éclairés. Cela entraîne un surcoût important. Un débat est nécessaire sur ce sujet.

## **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET**

VU l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du Budget, « l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDERANT le Budget 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

– DECIDE de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous :

Opération	Comptes	Libellés	Montant en €
51	2313	Constructions	8 000.00
56	2188	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
59	2313	Constructions	60 000.00

- AUTORISE en conséquence Mme le Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme énoncées dans le tableau ;
- DIT que les crédits ci-dessus seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

## **CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN REfectoire, DEMANDE DE SUBVENTION, AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (FACIL), ANNEE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de construction d'une cuisine centrale – réfectoire, à proximité du groupe scolaire Yves Delbasty ;

CONSIDERANT la délibération n° 06/2022 en date du 20/01/22 portant création d'un groupement de commandes avec la CCBHAP pour le concours de maîtrise d'œuvre et la consultation liée aux travaux ;

CONSIDERANT que le concours de maîtrise d'œuvre est arrivé à son terme. L'atelier GIET Architecture, domicilié à Bordeaux, a été désigné lauréat ;

CONSIDERANT que l'estimation du projet s'élève à 1 500 000.00 € HT soit 1 800 000.00 € TTC (travaux bâtiments, VRD-aménagements extérieurs, photovoltaïque, équipement cuisine, honoraires architectes et bureaux d'étude...) :

CONSIDERANT qu'une subvention du Conseil départemental de Lot-et-Garonne peut être sollicitée, dans le cadre du FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités de Lot-et-Garonne), au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- VOTE la réalisation des travaux de construction d'une cuisine centrale - réfectoire, à proximité du groupe scolaire Yves Delbasty, pour un montant global de 1 500 000.00 € HT soit 1 800 000.00 € TTC ;
- ADOPTE le plan de financement, pour le projet global suivant :
  - Conseil départemental (10 %) : 150 000.00 € ;
  - Etat subventions DETR – DSIL (45 %) : 675 000.00 € ;
  - Fonds européen - FEDER (13.30 %) : 200 000.00 € ;
  - CAF (Fonds publics et territoires) (11.70 %) : 175 000.00 € ;
  - Emprunt ou autofinancement (20.00 %) : 300 000.00 €.
- SOLLICITE du Conseil départemental une subvention, au titre de l'année 2023, qui s'élève à 150 000.00 € ;
- S'ENGAGE à inscrire le projet en recettes et dépenses des budgets concernés ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

Elisabeth PICHARD donne le compte rendu de la première prise de contact avec l'atelier GIET Architecture. Le montant des honoraires est calculé en fonction du montant des travaux HT du projet. Plus le montant des travaux est élevé, plus le pourcentage des honoraires baisse. L'architecte a proposé plusieurs pistes d'économie.

Sébastien CROUZET demande où en est le projet intercommunal (construction d'un AEJE et d'un ALSH) ?

Elisabeth PICHARD dit que le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la phase d'étude et de recherche de financement. La décision finale n'a pas été prise.

## **DISPOSITIF DE RECUEIL DES DEMANDES DE CNI ET PASSEPORTS** Sujet reporté

## INFORMATIONS IMMEUBLE SITUE 3 AVENUE DU QUERCY, PARCELLES CADASTREES AB 884 et 885

Elisabeth PICHARD dit que l'immeuble situé 3 avenue du Quercy, à proximité de la Mairie, se dégrade rapidement. Le propriétaire souhaite s'en séparer et a pris contact avec Mme le Maire à plusieurs reprises. Un constructeur de logement HLM est intéressé par l'emplacement et le devant de la bâtisse (partie ancienne). Un projet doit être présenté à la Mairie début mars. Des devis de démolition ont, également, été demandés.

### QUESTIONS DIVERSES

*Mme PICHARD :*

- Demande aux élus leurs disponibilités pour réunir la Commission Communale des Impôts Directs : le mardi 14/02, à 10h00 ;
- Donne le compte rendu de la rencontre avec la SEM AVERGIES, porteur du projet « installation d'une centrale solaire au sol au lieudit Capillac ». Enonce les différentes étapes du projet : signature de la promesse de bail emphytéotique ; étude d'implantation finale ; étude d'impact environnementale ; étude géotechnique ; demande d'urbanisme ; construction de la centrale et raccordement ENEDIS. Une réunion publique d'information est organisée le lundi 20 février 2023, à 18h00, à la Mairie, salle des Mariages ;
- Dit qu'un nouveau camion pizza occupe l'emplacement dédié, place de la Halle, le lundi en fin d'après-midi (l'ancien a pris sa retraite) ;
- Informe que les services de la Mission Locale souhaitent venir à la rencontre des jeunes du territoire par le biais d'un Truck' les lundis 13 février, 13 mars et 17 avril, de 9h30 à 12h00, place du Foirail (espace de rencontre, d'échanges, d'accès à Internet, d'information et d'animations) ;
- Dit qu'une réunion est organisée à la Chambre d'Agriculture le mardi 31 janvier, à 18h00, au sujet des droits d'auteur retenus par la SACEM à l'occasion des animations musicales des Marchés de Producteurs de Pays ;
- Dit que le cèdre derrière l'église a beaucoup souffert à cause des intempéries (neige) du jeudi 19 janvier. Un avis a été demandé à un spécialiste et le cèdre doit être coupé. Un arbre sera replanté à proximité ;
- Enumère les 15 délégués élus au sein du Bureau Syndical du SIVU Chenil. Pour notre secteur, il s'agit de Mme PAYERAS Brigitte, Maire de Beaugas. La nouvelle présidente est Mme DE BRITO Audrey ;
- Dit que des documents concernant les mesures d'aides mises en place, par le Gouvernement, pour les Très Petites Entreprises (TPE) dans le cadre de la hausse des prix de l'énergie peuvent être demandés à l'accueil de la Mairie ;
- Dit qu'une réunion à destination des Conseils municipaux des communes de l'ancien chef-lieu de canton de Cancon est organisée le jeudi 23 février, à 20h30, à la Mairie, salle des Mariages, au sujet de la révision des attributions de compensation ;
- Dit qu'une réunion avec l'ensemble des associations est programmée le jeudi 9 février, à 19h00, à la Mairie, salle des Mariages, pour établir le planning des festivités 2023 ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 22 février 2023, à 20h00.

*M. BARTON :*

- Invite les élus à participer au repas « choucroute » organisé par l'association le Comité de Jumelage le samedi 25 février, à partir de 20h00, à la Salle Multi-Activités.

*M. PRIOD :*

- Informe qu'une exposition photos est organisée à la Médiathèque de Cancon à partir de mercredi 25 janvier pour une durée d'un mois, sur le thème de la nature. L'auteur, M. Jean-Marc DIVINE, fait un vernissage, le 25 janvier, à 16h00.

*Mme PENON :*

- Donne le compte rendu de la « Nuit de la Lecture » qui s'est tenue à la Médiathèque de Cancon le samedi 21 janvier. Une centaine de personnes ont été accueillies (jeux de sociétés, contes, auberge espagnole, Escape Game...). Remercie les agents de la Communauté des Communes.

*M. GIROU :*

- Enumère les travaux réalisés par les employés communaux : aménagement des locaux vestiaires et sanitaires des ateliers municipaux (tranchées évacuation eau, cloisons, peinture) ;
- Dit que les travaux de rénovation du local chasseur sont terminés pour la partie travaux en régie. Les travaux de peinture (main-d'œuvre) seront réalisés par l'association la Société de Chasse. La peinture sera fournie par la Mairie.

- Dit que la passerelle du lac est très dégradée. Des devis sont en cours pour la rénover.
- Informe qu'un travail de réflexion a été engagé pour changer de tarif d'électricité au complexe touristique du lac. Aujourd'hui il s'agit d'un tarif vert avec un transformateur très important et vétuste, appartenant à la Commune. L'objectif est de modifier ce tarif par un tarif jaune (plus adapté à la situation).

Clôture de la séance à 21h39  
La Secrétaire, Sylvie BALENGHIEN

Fait à CANCON, le 30/01/2023  
Madame le Maire,

